



MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE

Vérification réglementaire des équipements par un organisme agréé

Le présent document comporte 4 pages.

Préambule :

Le marché s'exprime en langue française.

La monnaie du marché est l'euro.

Ce marché de service fait l'objet d'une procédure adaptée définie au code des marchés publics.

1) Conditions administratives

1.1) *Définition*

L'acheteur public : Lycée général technologique et professionnel René Cassin à Mâcon, représenté par le chef d'établissement.

Le candidat : le fournisseur qui a déposé une offre selon les conditions requises.

Le titulaire : le candidat dont l'offre est retenue et notifiée par l'acheteur public.

MAPA Organismes de contrôle agréés

1.2) Contexte de l'achat public

Acheteur public chargé d'une mission de service public dans le cadre du ministère de l'Education nationale au titre de l'enseignement secondaire pour un effectif scolarisé de 1 300 élèves environ encadré par 170 personnels éducatifs.

1.3) Objet

L'objet du marché est de faire vérifier par un organisme de contrôle agréé les équipements décrits dans le tableau joint, conformément aux normes réglementaires de sécurité en vigueur.

2) Modalités techniques et financières

2.1) Présentation des candidatures

Le candidat produit les documents DC1 et DC2 complétés et signés ou le DUME (document unique de marché européen).

2.2) Présentation des offres

L'offre est présentée sous la forme **d'un projet de contrat par prestation** transmis par voie électronique via le site AJI sur lequel l'établissement dispose de son profil d'acheteur, **avant le 8 octobre 2021** à l'adresse suivante :

www.aji-france.com

Le candidat peut déposer une offre pour une ou plusieurs prestations. Chaque lot est attribué séparément.

Le candidat peut solliciter, via le site AJI, une visite de l'établissement avant remise de son offre.

L'acheteur, pour sélectionner une offre, s'appuiera sur les critères suivants :

- le prix (pondération à 50%)
- la qualité des prestations (pondération à 50%)

L'acheteur se réserve la possibilité de négocier les prix et qualités des services avec l'ensemble des candidats ayant remis une offre recevable. Toutefois, si les offres sont économiquement satisfaisantes, l'acheteur attribuera le marché sur la base des offres initiales. La période de négociation, le cas échéant, est fixée du 11 au 14 octobre 2021.

L'acheteur matérialisera son engagement début décembre auprès du titulaire par signature d'un contrat, après autorisation de son conseil d'administration.

2.3) Facturation et paiement

Le prestataire adresse sa facture annuelle à l'établissement en la déposant sur la plateforme CHORUS, plateforme dédiée à la dématérialisation des factures.

Le paiement est effectué dans les 30 jours qui suivent son dépôt.

2.4) Caractéristiques techniques des prestations

Durée

Le marché est conclu pour une durée ferme de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2022.

Contenu des prestations

Le titulaire assure sa ou ses visites annuelles dans le respect des normes réglementaires.

Il transmet un calendrier d'intervention(s) au service de gestion avant le 15 mars de chaque année.

A l'issue de chaque visite, le titulaire signe le registre de sécurité situé au service de gestion et fait parvenir au gestionnaire, par mail, un rapport de visite dans les 15 jours.